

Les loisirs et les séjours collectifs des jeunes âgés de 5 à 19 ans en 2023

Editorial

Ce nouveau bulletin analyse les pratiques de loisirs et séjours collectifs des 5-19 ans en 2023, issues de notre enquête barométrique menée avec le Crédoc auprès de 3 017 personnes entre décembre 2023 et janvier 2024. L'étude révèle plusieurs tendances significatives sur l'évolution des pratiques. Le premier constat majeur est la progression de la participation aux structures de loisirs collectifs : 59 % des 5-19 ans y sont inscrits en 2023. Cette hausse est particulièrement marquée dans les accueils de loisirs qui atteignent 31 % de fréquentation chez les 5-17 ans. Les données mettent également en évidence des variations importantes selon plusieurs facteurs sociodémographiques. L'écart est notable selon le lieu de résidence : 68 % des jeunes vivant dans les communes de plus de 100 000 habitants fréquentent ces structures, contre 48 % dans les communes rurales. Le niveau de revenu joue aussi un rôle déterminant avec 70 % de participation pour les classes moyennes supérieures contre 49 % pour les familles à bas revenus concernant les structures de loisirs, l'écart se réduisant à 13 points pour les séjours collectifs (22 % contre 9 %). Un troisième résultat important concerne l'articulation entre structures de loisirs et séjours collectifs. Les chiffres montrent que parmi les jeunes fréquentant une structure de loisirs, 21 % partent en séjours collectifs, contre seulement 6 % pour ceux qui n'en fréquentent aucune. Cette corrélation est particulièrement forte pour certaines structures : plus de 40 % des inscrits en MJC/centres sociaux et en accueils de scoutisme participent également à des séjours collectifs. L'âge apparaît comme un facteur déterminant avec des dynamiques distinctes selon les types d'activités. Pour les structures de loisirs, on observe une rupture nette à partir de 11 ans : 74 % des 5-10 ans y participent contre 56 % des 11-14 ans. À l'inverse, les séjours collectifs attirent davantage les adolescents avec un taux de participation de 18 % chez les 15-17 ans. Nos données 2023 apportent enfin un éclairage nouveau sur les pratiques cumulatives : 56 % des jeunes inscrits fréquentent leur structure à la fois durant l'année scolaire et pendant les vacances. La période de fréquentation semble influencer les départs en séjours collectifs : 27 % des jeunes fréquentant une structure pendant les vacances partent en séjour collectif, contre 10 % pour ceux qui la fréquentent uniquement en période scolaire. Pour la première fois, l'enquête s'est intéressée aux pratiques sur l'ensemble de l'enfance : en janvier 2024, un tiers des 5-19 ans est déjà parti au moins une fois en séjour collectif. Cette donnée longitudinale permet de mieux appréhender l'impact cumulé de ces expériences collectives. Ces résultats constituent une base de données précieuse pour comprendre les évolutions du secteur et ses dynamiques actuelles. Ils offrent des pistes à approfondir à travers les enquêtes que mènent actuellement l'OVLEJ sur les usages sociaux des temps de loisirs et de vacances des enfants et des jeunes.

Bertrand Réau,
Co-Président de l'Ovlej

Ce Bulletin présente une partie des résultats de l'enquête barométrique « *Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans* », réalisée avec le Crédoc. Cette troisième édition, portant sur l'année 2023, a pu voir le jour grâce à la collaboration et au soutien financier de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), de Jeunesse au Plein Air 21, de l'Iforep, de Odcvl, de Vacances Voyages Loisirs (VVL), de la Fédération Générale des Aroéven et de Wakanga ; ainsi que des membres fondateurs de l'Ovlej : la JPA et l'UNAT.



L'analyse des données de l'enquête barométrique de l'Ovlej menée avec le Crédoc, commencée dans le Bulletin n°70, se poursuit avec ce nouveau document. Après les départs en vacances, centrons-nous sur les inscriptions des jeunes, durant leur temps libre, dans les structures organisant des loisirs en collectif et des séjours collectifs.

Ce Bulletin met en évidence les écarts qui existent entre les pratiques, mesurés sur la base de variables telles que la commune de résidence et l'origine sociale. Il permet également de mettre en regard les pratiques de loisirs et celles de départs, et de découvrir s'il existe une articulation entre elles. Enfin, pour la première fois, cette troisième édition du Baromètre nous permet, pour les séjours collectifs, de ne pas s'arrêter à la pratique d'une année spécifique, mais d'avoir des données plus globales. On y apprend ainsi qu'en janvier 2024, un tiers des jeunes âgés de 5 à 19 ans, avait déjà vécu au moins un départ en séjour collectif dans leur enfance. Ces départs étant bien moins importants (en termes d'effectifs) que ceux de la pratique de loisirs collectifs, ces données sont précieuses à observer.

Découvrons d'abord les analyses portant sur les structures de loisirs collectifs, et celles, ensuite, sur les séjours collectifs. Nous terminerons cette lecture sur l'articulation qu'il existe entre ces différentes pratiques.



Les structures de loisirs collectifs : taux d'inscription et périodes

En 2023, 59 % des jeunes âgés entre 5 et 19 ans ont été inscrits à une ou plusieurs périodes de l'année dans une structure de proximité organisant des loisirs collectifs (cf. encadré ci-dessous). Comme nous pouvons le voir sur l'illustration 1 en page suivante, cette proportion est en progression de +3 points par rapport à l'avant crise sanitaire (2019).

Définition des loisirs collectifs

Dans cette enquête barométrique, les questions sur les loisirs portent sur les inscriptions au sein de structures de proximité proposant une ou des activités pratiquées « en collectif ». Quatre types d'inscriptions sont observées, au sein :

- des associations ou clubs à caractère sportif ou culturel ;
- des accueils de loisirs sans hébergement ;
- des mouvements de scoutisme ;
- des structures d'accueil collectif proposant des loisirs aussi bien aux mineurs qu'aux majeurs (ex : maison de quartier, maison de jeunes et de la culture, centre social, etc.).

Notons que les activités pratiquées en individuel (cours particuliers, activité artistique ou sportive où l'enfant est seul avec l'encadrant) n'ont pas été questionnées, même si celles-ci étaient organisées par une association ou un club.

De manière plus détaillée, en 2023, un quart (25 %) des jeunes a été inscrit dans plusieurs types de structures, parmi les quatre catégories détaillées dans l'enquête. Plus d'un tiers (34 %) a été inscrit dans une seule des quatre catégories proposées.

L'illustration 2 (en page 3) permet d'entrer dans le détail des différents types d'accueils. Dans un premier temps, on y observe que les taux d'inscription entre les structures ne sont pas similaires.

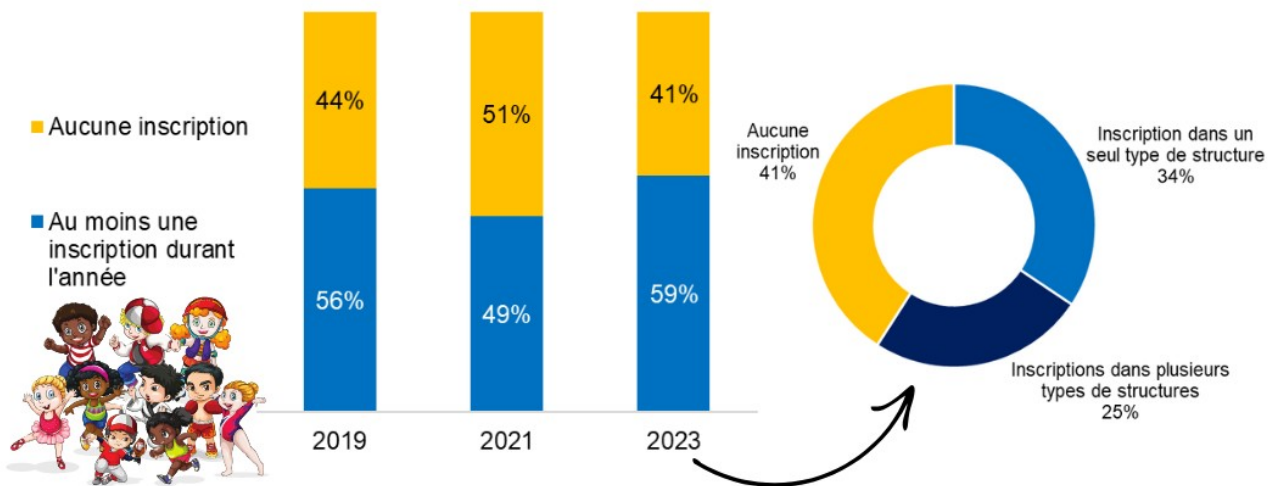
Quelque soit l'année, c'est toujours les associations et clubs sportifs ou culturels qui enregistrent les plus forts taux d'inscrits. En 2023, 46 % des jeunes de 5-19 ans ont été inscrits à une ou plusieurs périodes de l'année dans une de ces structures.

Cette même année, 31 % des enfants et adolescents (5-17 ans) ont fréquenté un accueil de loisirs ; 16 % des 5-19 ans se sont rendus dans des structures collectives accueillant mineurs comme majeurs (maisons de quartier, MJC, centres sociaux, etc.) ; et, enfin, 13 % de cette même tranche d'âge a été inscrit dans un accueil de scoutisme (scouts, éclaireurs...).

Dans un second temps, l'illustration 2 nous permet d'observer les évolutions entre l'avant et l'après crise sanitaire. Les associations et clubs sportifs et culturels avaient fortement pâti de cette crise en 2021. Ils retrouvent, en 2023, le niveau d'inscription de 2019.

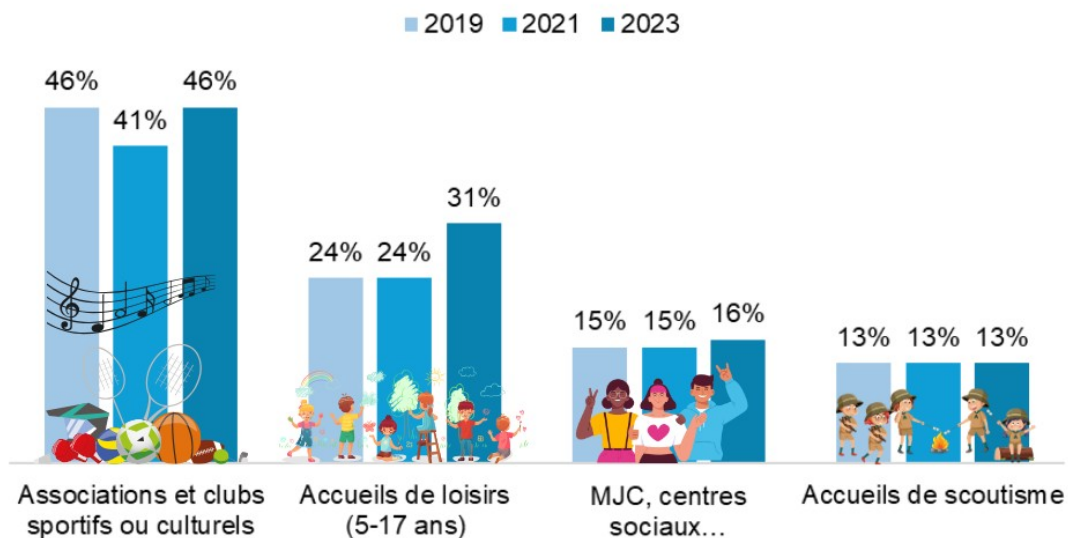
Les MJC, centres sociaux et autres structures collectives accueillant mineurs comme majeurs, ainsi que les accueils de scoutisme enregistrent des taux d'inscription relativement stables pour les trois années observées.

Illustration 1 : Taux annuels de jeunes âgés de 5 à 19 ans, selon l'inscription, ou pas, dans au moins une structure de loisirs collectifs et l'année



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans / Années : 2019, 2021 et 2023

Illustration 2 : Taux de jeunes âgés de 5 à 19 ans inscrits selon le type de structure et l'année



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans, hormis pour les ALSH : 5-17 ans / Années : 2019, 2021 et 2023

Enfin, les accueils de loisirs (plus communément appelés centres de loisirs ou centres aérés par les familles) enregistrent, en 2023, une progression de leur taux d'inscription par rapport à 2019 et 2021.

Ces différentes catégories de structures peuvent proposer des activités pendant l'année scolaire et/ou pendant les périodes de vacances des jeunes. **Parmi l'ensemble des 5-19 ans inscrits dans au moins une structure, plus de la moitié (56 %) ont fréquenté cet ou ces accueils à la fois durant l'année scolaire et une ou des périodes de vacances.** Un tiers des inscrits n'a pratiqué des loisirs collectifs qu'au cours de l'année scolaire et 10 % uniquement durant une ou plusieurs périodes de vacances.

Comme nous pouvons l'observer sur l'illustration 3, en page suivante, les enfants et jeunes qui fréquentent plusieurs catégories de structures sont plus nombreux à avoir indiqué qu'ils sont inscrits à la fois sur la période scolaire et pendant les vacances (76 % d'entre eux, contre 42 % de ceux qui ne sont inscrits que dans une seule catégorie de structure).

Les associations et clubs sportifs et culturels sont les structures les plus mobilisées par les familles durant l'année scolaire. Parmi les 5-19 ans qui les fréquentent, 46 % y sont inscrits uniquement durant cette période d'activité.

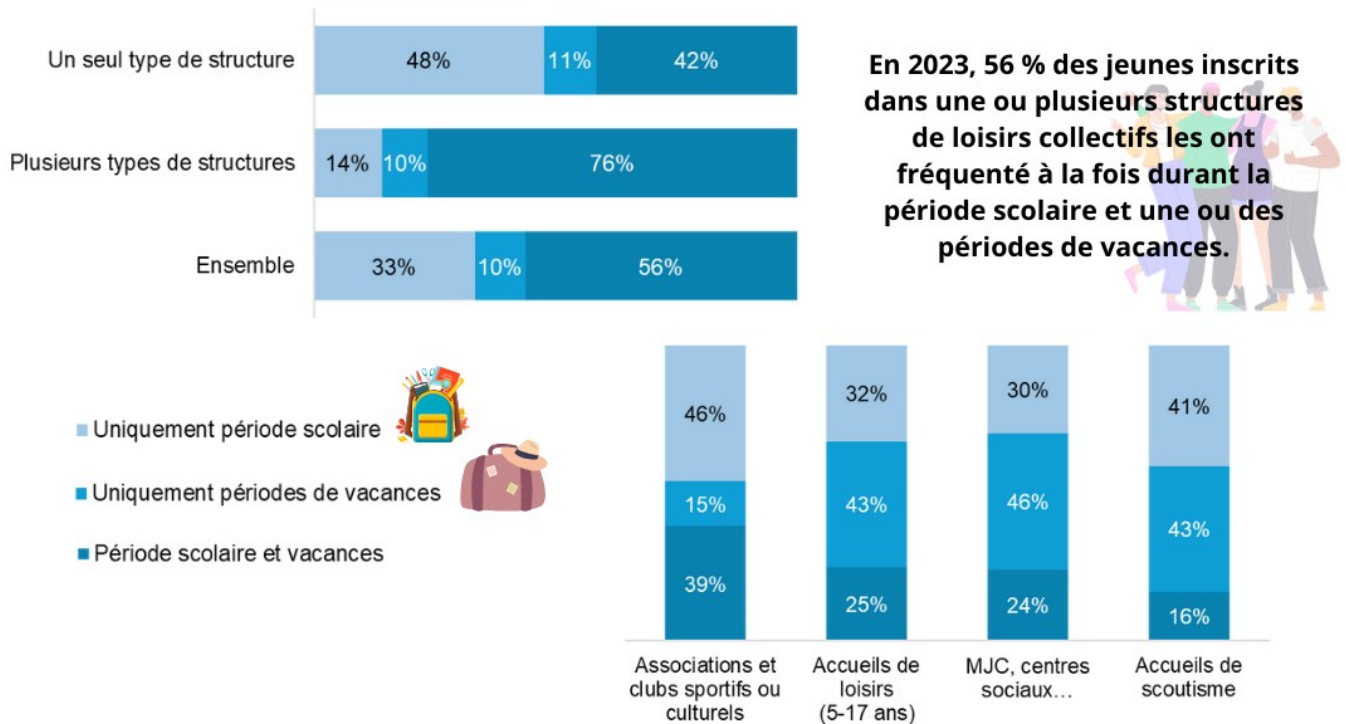
A l'inverse, les autres types de structures enregistrent les plus forts taux d'inscrits durant les périodes de vacances : 46 % des inscrits

dans les MJC, centres sociaux, etc. ; 43 % en accueils de loisirs et en accueils de scoutisme.

Notons cependant que la proportion de jeunes inscrits à la fois durant l'année scolaire et durant une ou des périodes de vacances est la plus éle-

vée pour les associations et clubs sportifs et culturels : 39 % des inscrits pour cette catégorie d'accueil, contre moins de 26 % pour les autres structures.

Illustration 3 : Taux d'inscription selon la période d'activité en 2023, des jeunes âgés de 5 à 19 ans inscrits dans au moins une structure de loisirs collectifs



Champ : Jeunes âgés de 5 à 19 ans ayant été inscrit dans au moins une structure de loisirs collectif / Année : 2023

Qui est inscrit dans une structure de loisirs collectifs ?

L'illustration 4 (en page 5) nous apprend que les structures de loisirs collectifs sont légèrement plus investies par les garçons (61 % d'entre eux en 2023) que par les filles (57 % d'entre elles). Cette distinction n'est néanmoins pas significative.

Notons que cette tendance se retrouve quelle que soit la catégorie de structure, à l'exception des accueils de scoutisme (scouts, éclaireurs...) : 13 % des garçons comme des filles y sont inscrits.

En termes d'âge, l'illustration 5 montre qu'un « décrochage » intervient à partir de 11 ans. Ainsi, 74 % des enfants âgés de 5 à 10 ans ont été inscrits, en 2023, dans une ou plusieurs structures de loisirs collectifs. Ce n'est le cas que de 56 % des 11-14 ans et 47 % des 15-17 ans.

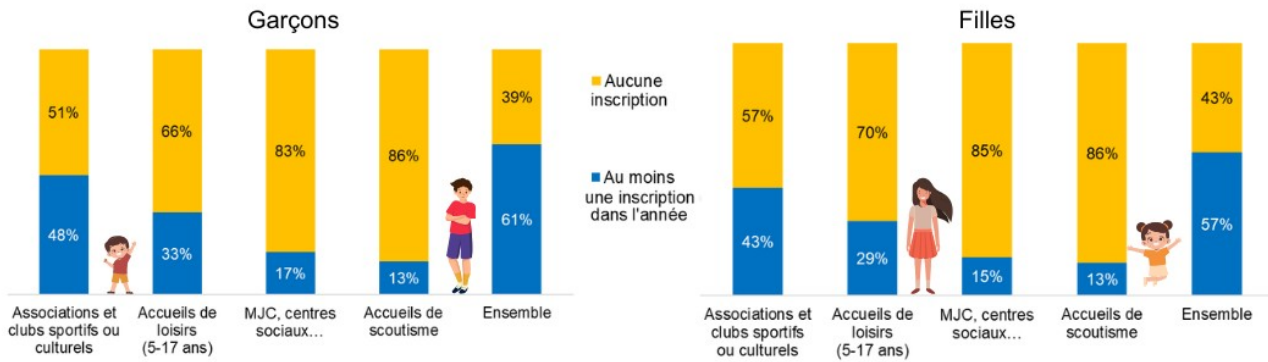
Le « décrochage » à partir de 11 ans est parti-

culièrement important pour les accueils de loisirs. En effet, entre les tranches d'âges 5-10 ans et 11-14 ans, ces structures perdent 25 points sur les taux d'inscription. Ainsi, seulement 22 % des 11-14 ans ont fréquenté ces accueils durant l'année 2023, contre 47 % des 5-10 ans (cf. illustration 5).

Cette chute des taux d'inscription s'observe également pour les autres catégories d'accueils, mais dans une moindre mesure : -9 points pour les associations et clubs sportifs ou culturels, -7 points pour les accueils de scoutisme et -3 points pour les structures accueillant mineurs et majeurs (MJC, centres sociaux...).

Différents indicateurs socio-démographiques jouent un rôle dans l'accès aux structures de loisirs collectifs. C'est le cas du lieu de résidence. Les inscriptions sont les plus fréquentes dans les grandes agglomérations (agglomération parisienne et communes de 100 000 habitants ou plus), comme nous pouvons le voir sur l'illustration 6.

Illustration 4 : Proportions de jeunes âgés de 5 à 19 ans, selon l'inscription ou pas, dans au moins une structure de loisirs collectifs et le sexe, en 2023

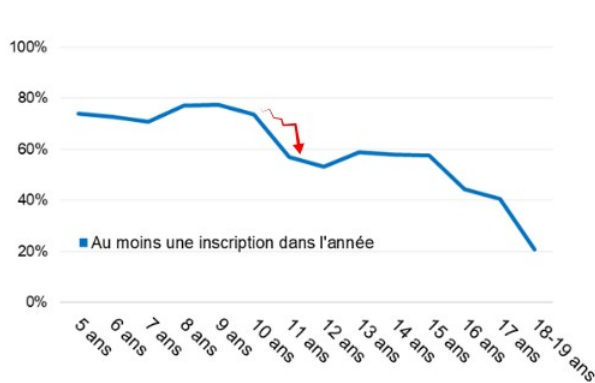


En 2023, **61 %** des garçons de 5-19 ans ont été inscrits dans une ou plusieurs structures de loisirs.

En 2023, **57 %** des filles de 5-19 ans ont été inscrites dans une ou plusieurs structures de loisirs.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans / Année : 2023

Illustration 5 : Taux de jeunes âgés de 5 à 19 ans inscrits selon l'âge et (pour le tableau) selon le type de structure, en 2023



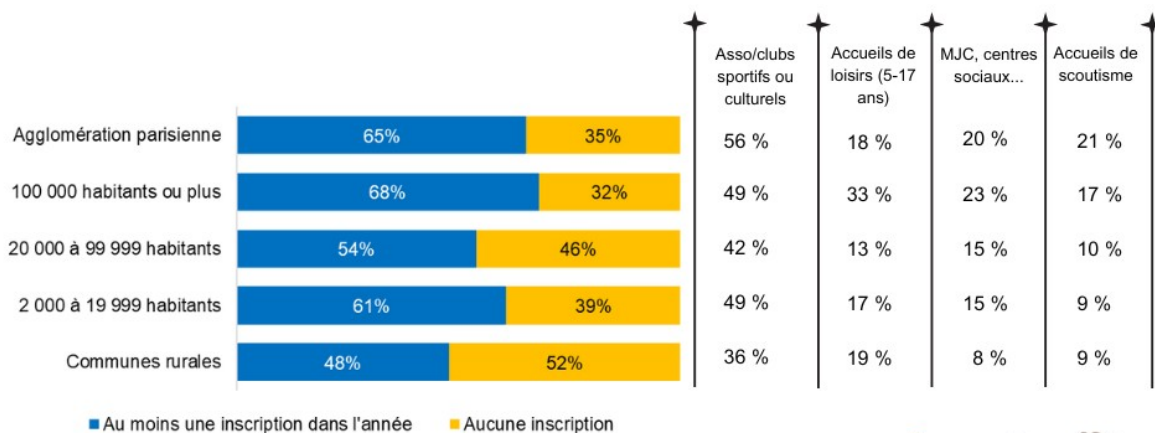
	5-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
Associations et clubs sportifs ou culturels	54 %	45 %	41 %
Accueils de loisirs (5-17 ans)	47 %	22 %	13 %
MJC, centres sociaux...	20 %	17 %	13 %
Accueils de scoutisme	18 %	11 %	10 %
Ensemble	74 %	56 %	47 %

A partir de 11 ans, les inscriptions dans les structures de loisirs collectifs chutent.

En 2023, **54 %** des 5-10 ans ont été inscrits dans une ou des associations et clubs sportifs ou culturels.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans / Année : 2023

Illustration 6 : Taux de jeunes âgés de 5 à 19 ans inscrits selon la commune de résidence et (pour le tableau) selon le type de structure, en 2023



En 2023, **68 %** des 5-19 ans vivant dans une commune de 100 000 habitants ou plus ont été inscrits dans une ou des structures de loisirs collectifs.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans / Année : 2023

Cette tendance se retrouve quel que soit le type de structure. Quelques différences de pratiques s'observent néanmoins.

Pour les associations et clubs sportifs ou culturels, les communes de 2 000 à 19 999 habitants se placent en deuxième position, ex-æquo avec les communes de 100 000 habitants ou plus (49 % d'inscrits parmi les jeunes âgés de 5 à 19 ans pour ces deux catégories de commune).

Les accueils de loisirs présentent également un classement quelque peu différent des données globales. Ainsi, les proportions d'inscrits les plus importantes se retrouvent pour les communes de 100 000 habitants ou plus (33 % de jeunes âgés de 5 à 17 ans) **et les communes rurales** (19 % de cette même tranche d'âge). Notons que pour les autres catégories de structures, le taux d'inscrit dans les communes rurales se place toujours en dernière position dans le classement. On peut se demander si ces proportions sont à mettre en lien avec une offre qui ne serait pas comparable selon le type de territoire ? Ou s'il s'agit plutôt de pratiques différenciées selon les modes de vies ?

Toujours pour les accueils de loisirs, l'agglomération parisienne se place en troisième position avec 18 % d'inscrits, proportion quasiment identique à celle des communes de 2 000 à 19 999 habitants (17 %).

De manière globale, tous types de structures confondus, l'écart entre la plus haute proportion d'inscrits (68 % dans les communes de 100 000 habitants ou plus) et la moins élevée (48 % dans les communes rurales) est de 20 points.

Ces 20 points se retrouvent pour les associations et clubs sportifs ou culturels et les accueils de loisirs. Cet écart est un peu moins important pour les structures accueillant mineurs et majeurs (15 points) et les accueils de scoutisme (12 points).

Terminons par le niveau de revenu des familles et les catégories socioprofessionnelles, qui sont également des indicateurs ayant des effets sur la fréquentation des structures de loisirs collectifs.

Comme le montre l'illustration 7, en page suivante, en 2023, près de la moitié (49 %) des 5-19 ans vivant dans une famille à bas revenus a été inscrit dans une structure de loisirs collectifs, à au moins une période de l'année. **C'est le cas de 70 % des jeunes issus de la classe**

moyenne supérieure, soit un écart de 21 points.

C'est pour les associations et clubs sportifs ou culturels, qui sont les structures enregistrant les plus fortes proportions d'inscrits, que l'écart est le plus important : 21 points. Cet écart est de 17 points pour les accueils de loisirs, 13 points pour les structures accueillant mineurs et majeurs (MJC, centres sociaux...) et 11 points pour les accueils de scoutisme.

L'illustration 7 nous parle aussi des inégalités d'accès selon les catégories professionnelles des parents. **Les enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont ceux qui ont le plus de chance d'être inscrits dans une structure de loisirs collectifs.** On les retrouve tout particulièrement dans les associations et clubs sportifs ou culturels (64 % des 5-19 ans ayant un parent cadre).

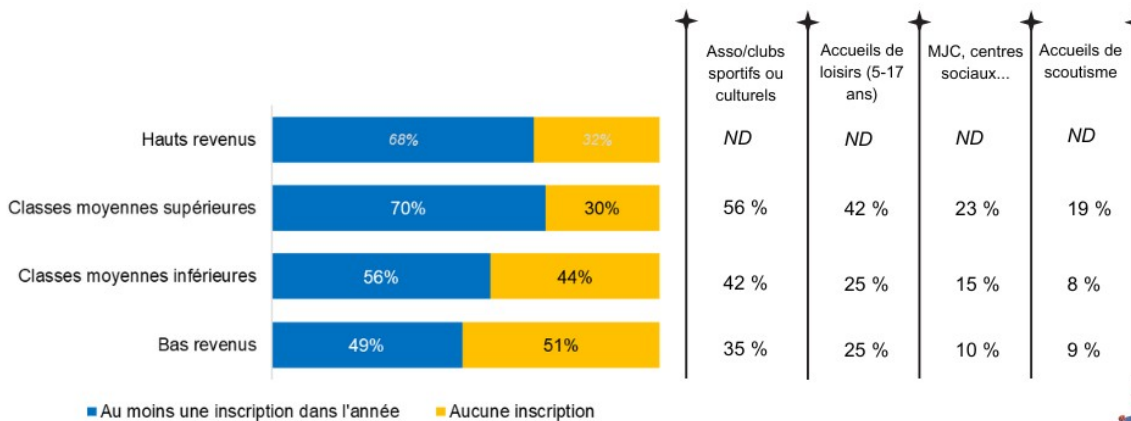
Une exception s'observe cependant pour les accueils de loisirs. Le plus fort taux d'inscription pour cette catégorie d'accueil se retrouve pour les enfants dont les parents sont sur une profession intermédiaire : 39 % d'entre eux (parmi les 5-17 ans) y sont inscrits, contre 33 % pour les enfants de cadres. Juste derrière se placent les enfants d'ouvriers (31 % d'entre eux).

Les jeunes ayant un parent au foyer sont ceux qui fréquentent le moins les structures de proximité organisant des loisirs collectifs (hormis pour les accueils de scoutisme). On peut se demander s'il s'agit plus d'une question de moyen financier ou de disponibilité du parent pour s'occuper de son enfant ?

Cette question pose celle des attentes envers ces structures de loisirs collectifs : s'agit-il, pour les parents, avant tout d'un moyen de garde ou plutôt d'une activité pour faire plaisir à l'enfant ou lui permettre de s'épanouir dans un cadre différent de celui de l'école ou de la famille ? Le dernier Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires de la CNAF¹ (mené auprès de parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans en 2021), interroge les raisons à la non-inscription en centre de loisirs ou à une activité encadrée. Nous y apprenons que 66 % des parents dont l'enfant n'est pas inscrit en accueil de loisirs ont choisi l'item : « Vous n'avez pas besoin / vous préférez ou avez d'autres solutions de garde ». C'est le cas de 39 % des parents pour les activités encadrées.

¹ Crépin A. et Ensellem C., 2022, Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2021, Cnaf, L'essentiel, n°207, 4 pages.

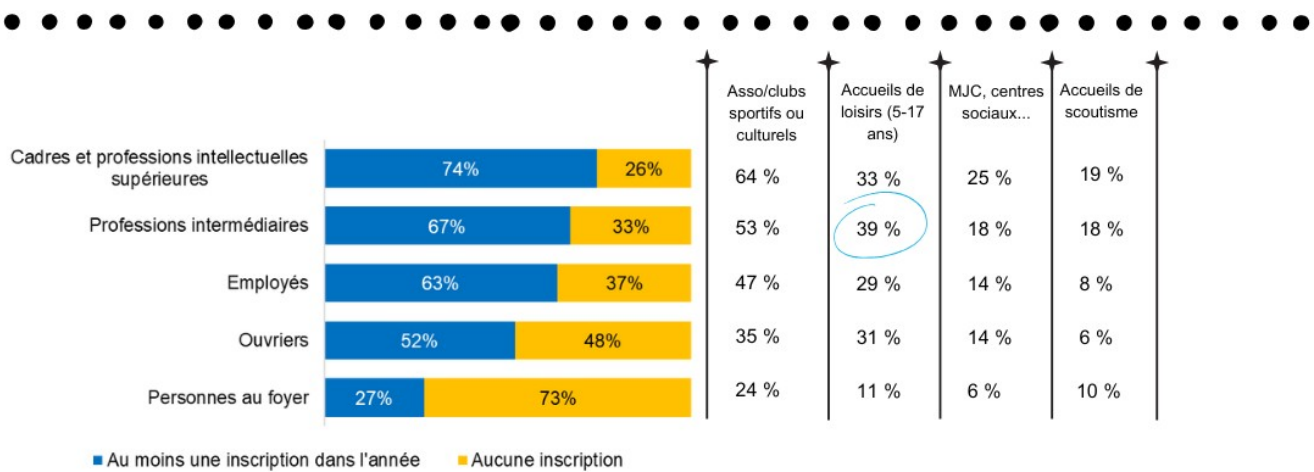
Illustration 7 : Taux de jeunes âgés de 5 à 19 ans inscrits selon le niveau de revenu et la catégorie socioprofessionnelle des parents, et (pour le tableau) selon le type de structure, en 2023



En 2023, 49 % des 5-19 ans issus d'une famille à bas revenus ont été inscrits dans une ou des structures de loisirs collectifs. Cela représente 21 points de moins que pour les classes moyennes supérieures.



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans / Année : 2023
 Note méthodologique : les effectifs de la catégorie "hauts revenus" sont trop faibles pour être analysés de manière fiable.



47 points d'écart entre le taux d'inscrits des enfants ayant un parent au foyer et ceux dont un des parents est cadre. 22 points d'écart entre les enfants d'ouvriers et de cadres.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans / Année : 2023
 Note méthodologique : les effectifs des catégories "indépendants", "retraités" et "autres inactifs" n'apparaissent pas sur le graphique car les effectifs sont trop faibles.

Les niveaux de revenus

Ils sont construits à partir des revenus du ménage rapportés au nombre de personnes qui composent le foyer. La répartition de la population est ensuite faite en fonction de ce revenu par unités de consommation.

- Si le revenu est inférieur à 70 % de la médiane (soit inférieur ou égal à 1 400 € en 2024), on estime que le foyer fait partie des « bas revenus ».

- S'il est entre 70 % de la médiane et la médiane (soit entre 1 400 et 2 000 €), il s'agit des classes moyennes inférieures.
- S'il est entre la médiane et 1,5 fois la médiane (soit entre 2 000 et 3 000 €), il s'agit des classes moyennes supérieures.
- Enfin, s'il est supérieur à 1,5 fois la médiane, (soit supérieur à 3 000 €), il s'agit des hauts revenus.

Les séjours collectifs : taux d'inscription et pratiques

En janvier 2024, un tiers (33 %) des jeunes âgés de 5 à 19 ans était parti au moins une fois en séjour collectif durant leur enfance ou adolescence.

Comme nous pouvons le voir sur l'illustration 8 ci-dessous, en 2023, c'est 15 % des 5-17 ans qui sont partis en séjour collectif au moins une fois dans l'année². Parmi eux, la majorité (68 %) a profité de ses vacances à la fois en partant avec ses parents et en séjour collectif. 9 % ont également eu la possibilité de cumuler plusieurs modes de départs, mais uniquement sans leurs parents. Enfin, **près d'un quart (23 %) n'est parti qu'en séjour collectif durant les vacances.**

Parmi ces jeunes ayant été inscrits sur un ou plusieurs séjours collectifs durant l'année, près de la moitié (48 %) est partie en colonie de vacances ou en camp de scoutisme ; 43 % en mini-camp organisé par l'accueil de loisirs ; 30 % en stage sportif ou culturel et 30 % également en séjour linguistique.

L'enquête ne nous permet pas de savoir combien de fois, durant l'année, les jeunes sont partis en séjour collectif. Elle nous permet par contre de mesurer la part de ceux étant partis sur plusieurs catégories de séjours (telles que détaillées dans

Définition des séjours collectifs

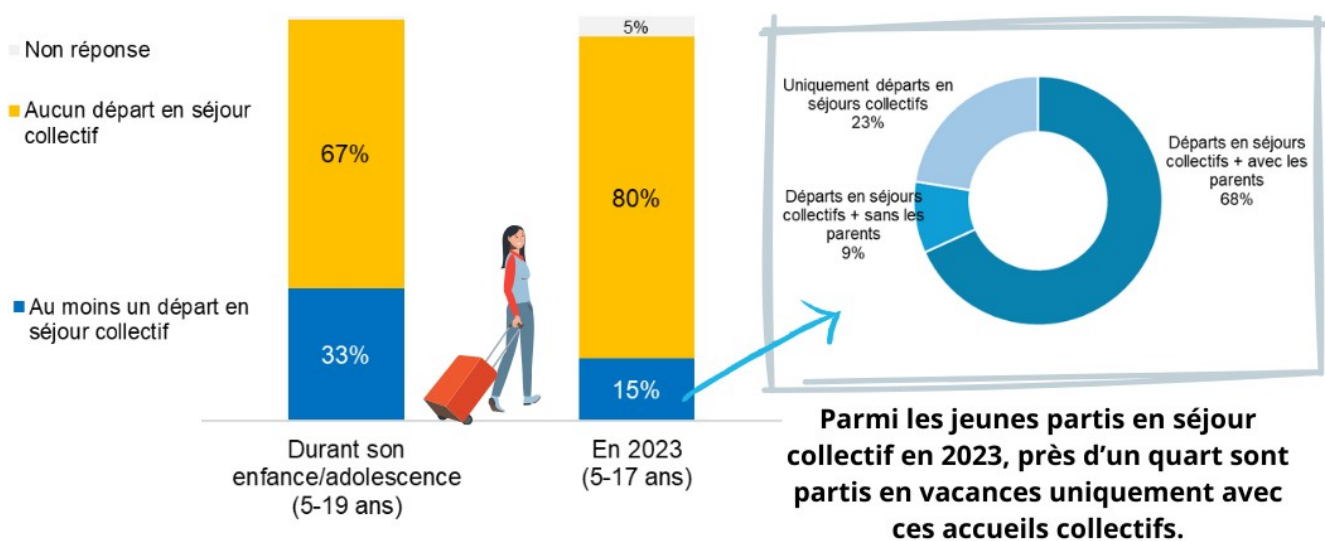
Dans cette enquête barométrique, les questions sur les séjours collectifs portent sur les départs organisés durant le temps libre des enfants et des adolescents. Tous les types de séjours sont compris derrière ce terme global : colonies de vacances, camps de scoutisme, mini-camp organisés par les accueils de loisirs, séjours linguistiques, sportifs, musicaux...

Notons que les séjours organisés durant le temps scolaire ne sont pas pris en compte, tout comme ceux où l'adolescent était en situation d'encadrement d'un groupe (stagiaire BAFA ou animateur).

Le ou les départs en séjour collectif ont été questionnés spécifiquement sur l'année 2023 et, pour la première fois, sur l'ensemble de l'enfance/adolescence du jeune.

le paragraphe ci-dessus). Ainsi, 30 % des partants en séjours collectifs auraient connu, durant l'année 2023, des départs sur deux catégories ou plus. Cela nous laisse supposer que la part des 5-17 ans qui sont partis plusieurs fois en séjour collectif en 2023 (en intégrant les multi-départs sur une même catégorie) est plus élevée que cela.

Illustration 8 : Proportions de jeunes, selon qu'ils sont ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le diagramme de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le diagramme de droite.
Année : 2023

² Cette proportion est différente de celle présente dans le rapport du Crédoc. Dans ce rapport, les proportions de départs sont calculées uniquement sur les jeunes qui sont partis en vacances. Dans ce Bulletin, elles sont calculées sur l'ensemble des 5-17 ans, qu'ils soient, ou pas, partis en vacances durant l'année 2023.

Qui est inscrit dans un séjour collectif ?

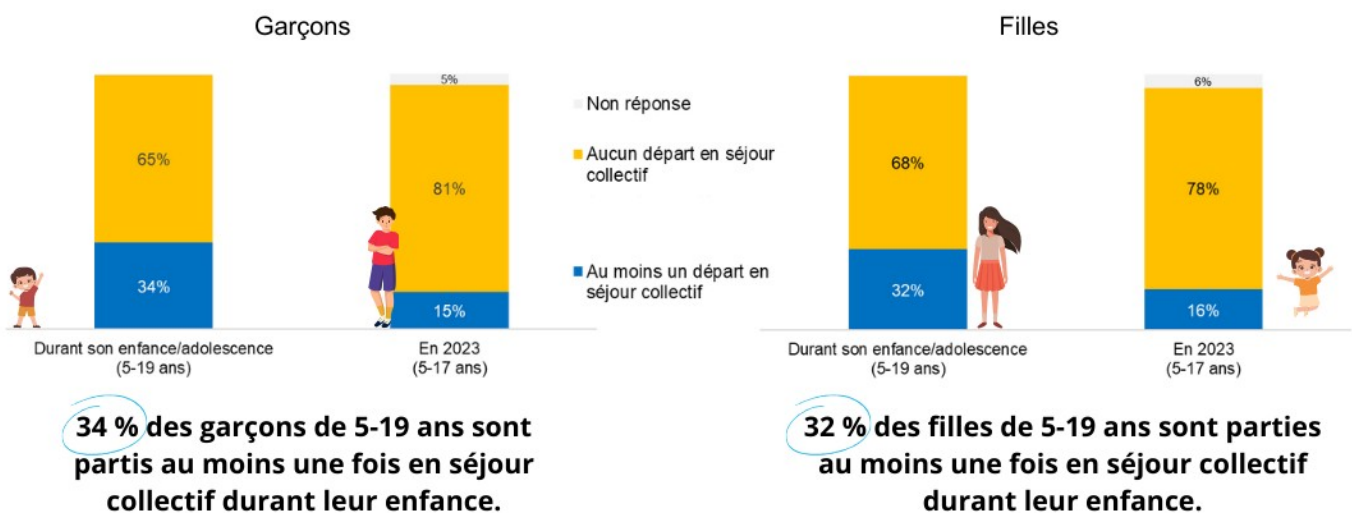
L'illustration 9 ci-dessous nous apprend que, comme pour les structures de proximité de loisirs collectifs, les départs en séjours collectifs sont légèrement plus investis par les garçons (en janvier 2024, 34 % des 5-19 ans sont déjà partis au moins une fois), que par les filles (32 % d'entre elles). Néanmoins, comme pour les structures de loisirs collectifs (clubs sportifs ou culturels, accueils de loisirs, etc.), cette distinction ne se révèle pas significative aux tests statistiques. De

plus, sur l'année 2023, les proportions de départs sont quasi-similaires : 15 % des garçons âgés de 5 à 17 ans et 16 % des filles de la même tranche d'âge.

En termes d'âge, les tendances, à l'inverse, se distinguent de celles des structures de loisirs collectifs. En effet, **ce sont les adolescents (15-17 ans) qui ont le plus de chance de partir en séjour collectif**, comme nous pouvons le voir sur l'illustration 10.

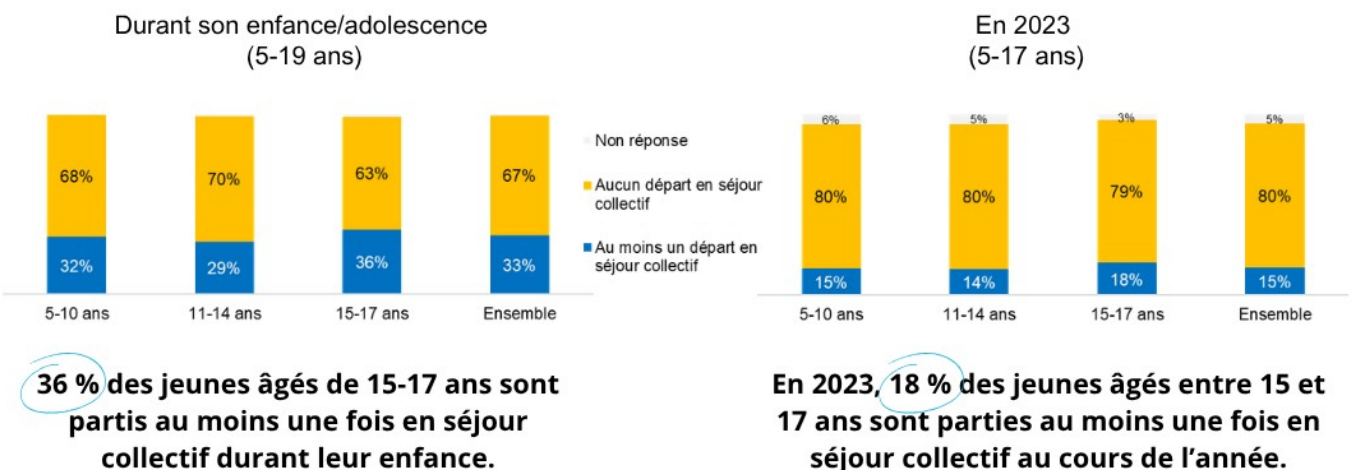
Ainsi, en 2023, 18 % des 15-17 ans sont partis en séjours collectifs, contre 15 % des jeunes de moins de 15 ans.

Illustration 9 : Proportions de jeunes, selon qu'ils sont ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre, et leur sexe



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le diagramme de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le diagramme de droite. Année : 2023

Illustration 10 : Proportions de jeunes, selon qu'ils sont ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre, et leur âge



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le graphique de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le graphique de droite. Année : 2023

Quelle différence entre les données provenant de cette enquête et celles sur l'activité des séjours collectifs ?

Chaque année, l'Injep diffuse les données d'activités des séjours collectifs. On y retrouve notamment le nombre de départs de mineurs. Ces données montrent chaque année que plus de 60 % des départs concernent des enfants âgés de 6 à 13 ans, et 35 % des adolescents de 14-17 ans.

Pourquoi alors, en page précédente, les données présentées mettent en avant le fait que ce sont les adolescents qui ont le plus de chance de partir ? Cette différence s'explique par les modes de calculs. Les données de ce Bulletin sont calculées sur l'ensemble des jeunes, pour chaque tranche d'âge.

Les données de l'Injep sont calculées uniquement sur les effectifs de départs. Or, ces effectifs dépendent, en partie, de la démographie. En 2019, la répartition par âge, en France, était la suivante : 19 % de 3-5 ans, 54 % de 6-13 ans et 27 % de 14-17 ans. Les 6-13 ans étant les plus nombreux, il est assez logique que le nombre de places ouvertes pour cette tranche d'âge soit le plus important. Si on utilise le même mode de calcul avec les données du Baromètre, on retrouve bien, parmi les départs, 60 % de jeunes âgés entre 6 et 13 ans.

Ces données calculées uniquement sur les partants ne nous permettent pas de mesurer les inégalités d'accès, contrairement aux données calculées, ici, sur l'ensemble de la population observée.

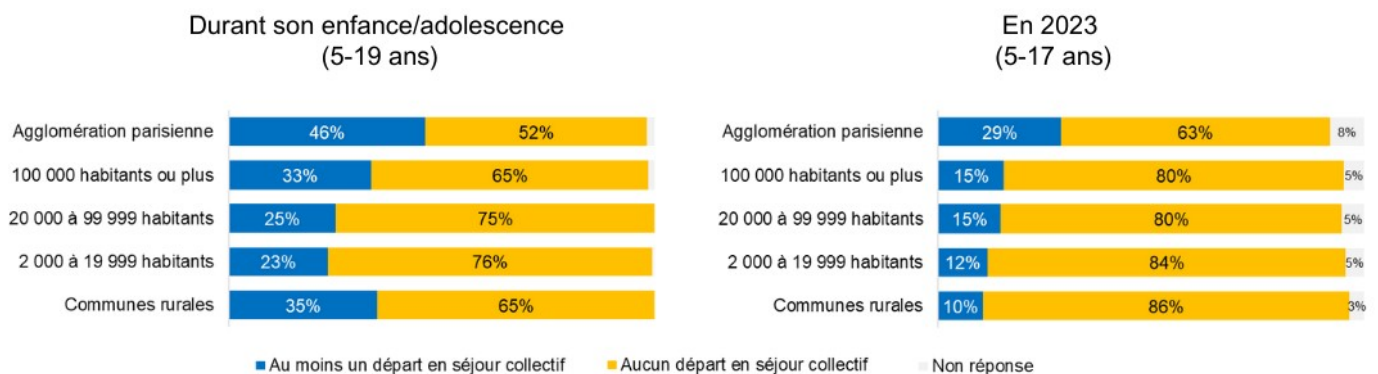
Les facteurs qui jouent un rôle dans l'accès aux séjours collectifs sont les mêmes que pour les structures de loisirs collectifs. Nous retrouvons le lieu de résidence, le niveau de revenu et la catégorie socioprofessionnelle. Nous allons cependant voir que les écarts entre proportions la plus haute et la plus faible (qui mettent en lumière les inégalités d'accès) sont, pour ces deux derniers indicateurs, moins importants pour les séjours collectifs que pour les structures de loisirs collectifs. Ils restent néanmoins élevés.

L'illustration 11 nous parle du lieu de résidence. Il est intéressant d'observer que le classement portant sur l'ensemble des départs et celui concernant spécifiquement l'année 2023 ne sont pas tout à fait similaires. La différence se joue sur les communes rurales.

Auparavant, nous travaillions toujours sur des données par année. Selon ces observations, les enfants et adolescents vivant dans une commune rurale (moins de 2 000 habitants) étaient toujours ceux qui avaient le moins de chance de partir en séjour collectif (en 2023, 10 % d'entre eux seulement). **Or les données globales font passer les communes rurales du dernier au deuxième rang.** En effet, en janvier 2024, 35 % des jeunes âgés de 5 à 19 ans vivant dans une commune rurale sont partis au moins une fois en séjour collectif durant leur enfance/adolescence. Cette enquête ne nous permet pas de comprendre cette différence.

En 2023, l'écart entre la proportion la plus élevée et la moins élevée est de 19 points. Pour rappel, pour les structures de loisirs collectifs, il est de 20 points.

Illustration 11 : Proportions de jeunes, selon qu'ils sont ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre, et la commune de résidence



46 % des jeunes âgés de 5-19 ans vivant dans l'agglomération parisienne sont partis au moins une fois en séjour collectif durant leur enfance. Cela représente 23 points de plus que pour ceux habitant dans une commune de 2 000 à moins de 20 000 habitants.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le graphique de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le graphique de droite.
Année : 2023

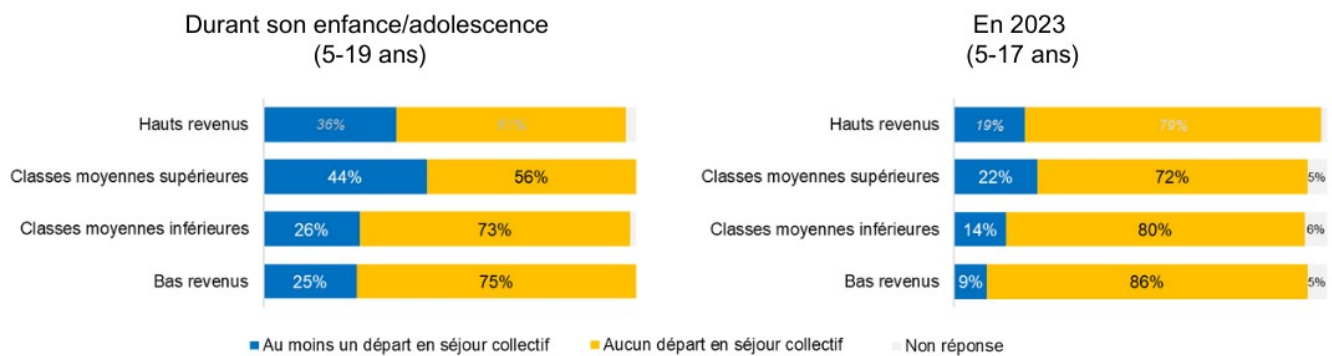
Les enfants issus d'une famille à bas revenus ont moins de chances de partir en séjour collectif que les classes moyennes supérieures. En 2023, les proportions de départs sont respectivement de 9 % et 22 %, **soit un écart de 13 points. C'est moins important que pour l'inscription dans une structure de loisirs collectifs, où l'écart entre ces deux catégories est de 21 points.** Ceci peut, peut-être, s'expliquer en partie par les diverses aides aux départs en séjours collectifs qui sont proposées aux familles, qu'elles soient directes ou indirectes (tels que les tarifs modulés au regard du quotient familial par exemple, ou une part prise en charge par la mairie ou le CSE et non affichée dans le prix final présenté aux fa-

milles).

L'illustration 12 nous parle aussi des inégalités liées à la catégorie socioprofessionnelle des parents. Comme pour le lieu de résidence, on observe une différence dans les classements entre les données globales et celles portant spécifiquement sur l'année 2023.

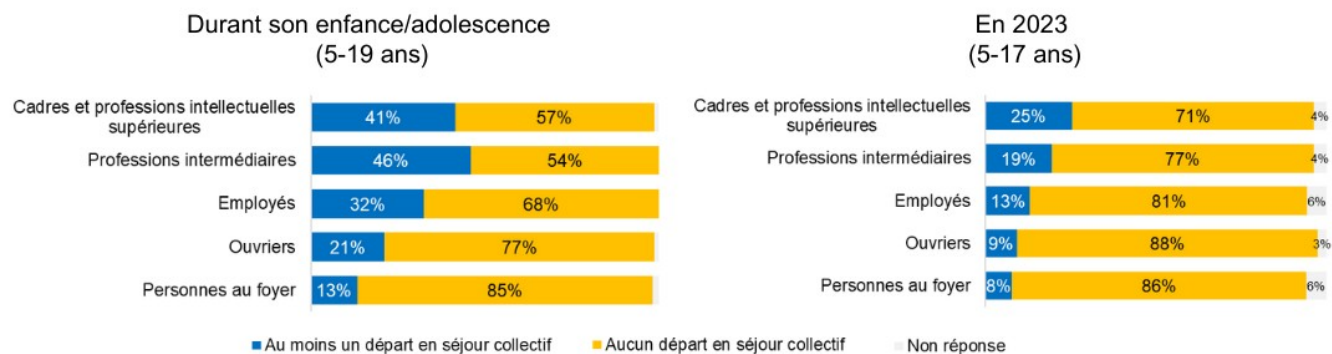
Ainsi, **en janvier 2024, la proportion la plus importante est celle des jeunes dont l'un des parents s'inscrit dans une profession intermédiaire : 46 % d'entre eux, parmi les 5-19 ans, sont déjà partis au moins une fois en séjour collectif durant leur enfance ou adolescence.**

Illustration 12 : Proportions de jeunes, selon qu'ils sont, ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre, et le niveau de revenu et la catégorie socioprofessionnelle



25 % des jeunes âgés de 5-19 ans issus d'une famille à bas revenus sont partis au moins une fois en séjour collectif durant leur enfance. Cela représente 19 points de moins que pour les classes moyennes supérieures. Pour l'année 2023, cet écart est de 13 points.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le graphique de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le graphique de droite. Année : 2023 / Note méthodologique : les effectifs de la catégorie "hauts revenus" sont trop faibles pour être analysés de manière fiable.



46 % des jeunes âgés de 5-19 ans dont l'un des parents s'inscrit dans une profession intermédiaire sont partis au moins une fois en séjour collectif durant leur enfance. Cela représente 33 points de plus que pour ceux dont le parent est au foyer.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le graphique de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le graphique de droite. Année : 2023 / Note méthodologique : les effectifs des catégories "indépendants", "retraités" et "autres inactifs" n'apparaissent pas sur le graphique car les effectifs sont trop faibles.

Sur l'année 2023 spécifiquement, ce sont les enfants de cadres qui ont eu le plus de chance de partir : 25 % d'entre eux (parmi les 5-17 ans). **L'écart entre cette proportion et celle des enfants dont le parent est au foyer est de 17 points. Il est de 47 points, cette même année, pour les inscriptions en structure de loisirs collectifs.**

L'écart entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers est de 16 points pour les séjours collectifs, et de 22 points pour les structures de loisirs collectifs.

nous pouvons le voir sur l'illustration 13.

La fréquentation des structures de proximité favoriserait ainsi le départ en séjour collectif, et cela est d'autant plus vrai pour les structures accueillant mineurs comme majeurs (MJC, centres sociaux...), et les accueils de scoutisme. Plus de 40 % de leurs inscrits en 2023 sont partis en séjour collectif la même année.

Pour les accueils de loisirs, cette part est de 28 %, et pour les associations et clubs sportifs et culturels, de 22 %.

La période d'inscription dans ces structures de proximité semble aussi jouer un rôle : ceux qui ne les fréquentent que pendant la période scolaire auraient moins de chances que les autres de partir en séjour collectif (10 % d'entre eux contre 27 % pour ceux qui fréquentent une structure durant au moins une période de vacances).

On peut se demander sur quoi se joue cette articulation entre structures de loisirs et départs en séjours collectifs : est-ce que les départs sont plus nombreux parce que ce sont les structures de loisirs qui les organisent (par exemple les minicamps organisés par les accueils de loisirs ou les camps de scoutisme) ? Ou est-ce que les équipes de ces structures jouent un rôle de prescripteur dans les départs en vacances auprès des familles ? Est-ce que cette articulation est plutôt liée à des pratiques familiales (certains parents seraient plus favorables au collectif par exemple) ou à des demandes des enfants ? Tout cela reste à creuser !

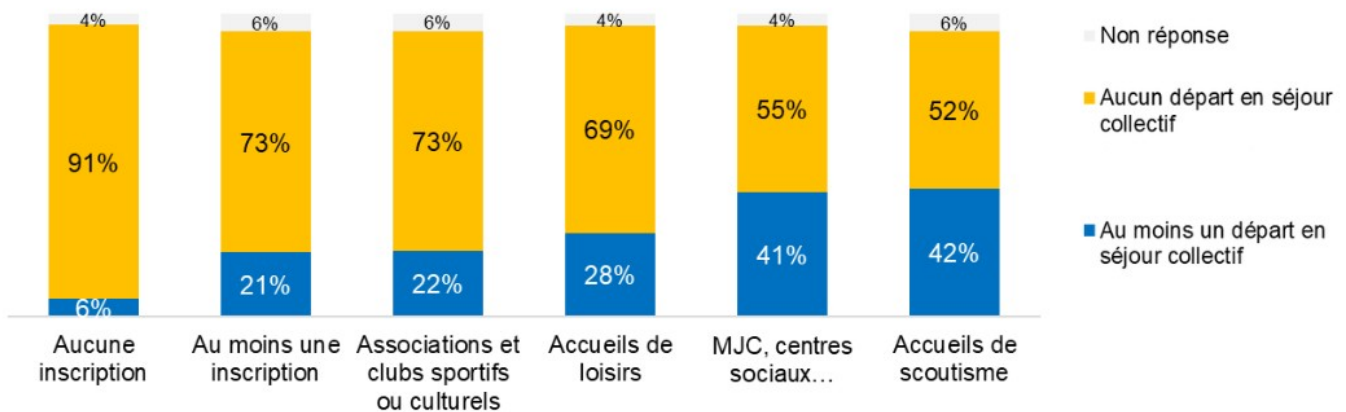
Quelle articulation entre structures de loisirs collectifs et séjours collectifs ?

En 2023, 35 % des jeunes âgés entre 5 et 17 ans n'ont été inscrits ni dans une structure de loisirs collectifs, ni en séjour collectif. Et 65 % ont donc été soit inscrits dans au moins une structure de loisirs, soit sont partis en séjour collectif, ou encore ont pu bénéficier de ces deux types d'accueil durant leur temps libre.

Les tests statistiques montrent que le fait d'être inscrit dans une structure de loisirs joue un rôle dans le fait de partir, ou pas, en séjour collectif.

Ainsi, parmi les 5-17 ans n'ayant fréquenté aucune structure de loisirs collectifs, seulement 6 % sont partis en séjour collectif. **Pour ceux ayant été inscrits dans au moins une structure de loisirs, cette proportion grimpe à 21 %**, comme

Illustration 13 : Proportions de jeunes, selon qu'ils sont, ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre, et le type d'inscription dans une structure de loisirs collectifs



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans. Année : 2023



Conclusion

Au travers de l'analyse des pratiques de loisirs collectifs et de vacances collectives des jeunes Français, ce Bulletin renseigne sur les inégalités sociales et territoriales en cours ces dernières années.

Ces variables (commune de résidence, profession et revenus des parents) sont somme toute assez classiques dans l'analyse des inégalités d'accès aux loisirs et aux départs en vacances. **La particularité de ce Bulletin s'entend plus dans la comparaison possible entre les loisirs collectifs intégrés à la vie quotidienne des enfants et des adolescents et le départ, ou non-départ, en séjour collectif ; ainsi que dans l'observation des pratiques cumulatives de certaines familles.**

Centrons-nous, dans cette conclusion, spécifiquement sur les jeunes âgés de 5 à 17 ans. En 2023, 63 % d'entre eux ont fréquenté une ou plusieurs structures de loisirs collectifs au cours de l'année. Une proportion bien plus élevée que celle des départs en séjours collectifs : 15 % des 5-17 ans seulement cette même année. **Un des constats importants de cette enquête est que la participation aux structures de loisirs collectifs va favoriser le départ en séjour collectif**, voire, peut-être même, être un indispensable levier au départ ? En effet, la grande majorité (86 %) des jeunes partis en séjours collectifs en 2023 a également été inscrite dans une ou plusieurs structures de loisirs collectifs, tout particulièrement pendant une ou des périodes de vacances.

Si les raisons aux inégalités sont parfois réduites à la question financière, l'inscription, ou pas, dans une structure collective (et dans quel type de structure) pose bien d'autres questions : celle du besoin de garde pour les plus jeunes, et, ici, celle de confier ses enfants à des adultes extérieurs ; celle des stratégies éducatives « extra-scolaires » des parents et, peut-être ici, celle des perceptions

entre le collectif et l'individuel, ou entre la spécialisation et des loisirs plus généralistes ; celle encore de la diversification (souhaitée ou pas) des espaces de socialisation offerts aux mineurs ; celle, enfin, des besoins et/ou souhaits de l'enfant.

Pour terminer, notons quelques points plus spécifiques qui ressortent des résultats. En premier lieu, le fait que **les structures offrant des loisirs en collectif sont particulièrement mobilisées par les familles dont l'enfant est en âge d'être en école primaire**. Un décrochage s'observe ainsi à partir de 11 ans, âge qui correspond théoriquement à l'entrée au collège et, selon une enquête de l'Open³, à l'obtention du premier smartphone. Les séjours collectifs eux, seraient plus mobilisés par les familles dont l'enfant est « grand ». D'autres enquêtes montrent que l'âge moyen au premier départ est de 10 ans. Pour certains parents, difficile de s'imaginer laisser partir leur enfant sans eux avant cet âge. « Mon enfant est trop jeune pour partir seul » est d'ailleurs le troisième frein cité à l'inscription en séjour collectif, et cela d'autant plus pour les enfants de moins de 11 ans.

Ensuite, les accueils de loisirs sans hébergement se distinguent des autres types de structures observées dans cette enquête, sur certains points. L'augmentation du taux d'inscrit en 2023 d'abord, la place des enfants vivant dans une commune rurale, ainsi que celle des enfants dont le parent s'inscrit dans une profession intermédiaire ensuite.

Relevons, enfin, que **les écarts identifiés sur l'origine sociale (profession et revenus des parents) sont plus importants concernant les inscriptions dans une structure de loisirs collectifs, qu'en séjour collectif**. Et, en 2023, 35 % des jeunes âgés entre 5 et 17 ans (soit plus d'un tiers d'entre eux), n'ont été inscrits dans aucune structure collective, qu'elles organisent des loisirs ou des séjours.

D'autres supports pour découvrir les résultats ?

Le [Bulletin n°70](#), *Quelles vacances pour les jeunes âgés de 5 à 19 ans en 2023 ?* (octobre 2024) et le [rapport complet](#) de l'étude sont accessibles sur le site de l'Ovlej.

Le Crédoc a également publié un quatre pages, [Après la crise sanitaire, les séjours collectifs gardent leur attrait](#), dans sa collection « Consommation et modes de vie » (n°341, octobre 2024).

³ Enquête de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN) paru le mardi 8 octobre 2024, et réalisée par Ipsos média via un questionnaire en ligne, du 8 au 16 février 2024. 1 200 parents d'enfants âgés de 7 à 17 ans ont notamment été interrogés sur l'âge d'obtention de divers équipements électroniques. Selon les résultats, en France, l'âge moyen auquel les enfants obtiennent leur premier smartphone est de 11 ans et 4 mois.

Méthodologie de l'enquête

En 2019, l'Ovlej souhaite pouvoir évaluer **statistiquement les pratiques de loisirs collectifs et de départs en vacances des jeunes âgés entre 5 et 19 ans, afin d'avoir des données actualisées**. Les derniers indicateurs dataient en effet de 2011. **Il souhaite également recueillir quelques informations sur l'opinion des Français quant aux séjours collectifs.**

L'enquête a pour objectif de répondre à cinq questions principales :

- ⇒ Qui sont les enfants et les jeunes qui participent aux loisirs collectifs encadrés ?
- ⇒ Quel est le taux de départ en vacances des 5-19 ans, et qui part ou ne part pas ?
- ⇒ A quoi ressemblent les vacances des jeunes ?
- ⇒ Qui sont les enfants et les adolescents qui partent en séjours collectifs ?
- ⇒ Quel regard les Français portent-ils sur les séjours collectifs ?

Afin d'avoir des données représentatives, l'Ovlej choisit de travailler avec le Crédoc, dans le cadre de son dispositif de suivi de la société « Conditions de vie et aspirations des Français » (existant depuis 1978 et renouvelé chaque année).

Le Crédoc offre en effet la possibilité d'intégrer, au sein de leur questionnaire annuel, des questions spécifiques financées par d'autres souscripteurs. L'Ovlej finance donc, en 2019, cinq questions, en lien avec ses interrogations. En 2021, avec le soutien de partenaires cette fois, l'Ovlej renouvelle cette enquête dans une dimension barométrique. Afin de pouvoir mesurer les écarts de pratiques et d'opinion, les cinq questions de 2019 sont ajoutées à l'identique (à l'exception de l'ajout d'une modalité de réponse sur le non-départ en vacances, en lien avec la crise sanitaire). Trois questions complémentaires seront également ajoutées.

Deux ans plus tard, en 2023, l'Observatoire remet en place son dispositif barométrique, toujours avec le soutien de divers partenaires. L'enquête est à nouveau enrichie, afin d'affiner les résultats, au regard des questionnements posés les années précédentes. Plusieurs questions sont ajoutées sur les thématiques suivantes : les courts séjours, le nombre de départs en vacances et en courts séjours dans l'année, la fréquentation des séjours collectifs quelle que soit l'année, à la fois pour les jeunes et pour les adultes.

L'enquête en ligne portant sur l'année 2023 a permis d'interroger **3 017 personnes âgées de 15 ans et plus** (entre le 20 décembre 2023 et le 15 janvier 2024) . L'ensemble des répondants a été questionné sur les opinions quant aux séjours collectifs. Les parents d'enfants âgés entre 5 et 19 ans (664 personnes) ont également été interrogés sur les pratiques de départs en vacances et de loisirs collectifs encadrés de leur enfant ou de deux de leurs enfants. Ce questionnement spécifique a permis de recueillir une base de données portant sur **1 069 enfants âgés entre 5 et 19 ans**.

L'échantillon de répondants de cette enquête est constitué sur la méthode des quotas (sexe, âge, diplôme, PCS, taille d'agglomération, région), calculés à partir des données du recensement. Les données ont été redressées pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans deux Bulletins thématiques : le premier sur les vacances en 2023 (n°70), le deuxième sur les loisirs collectifs et les séjours collectifs en 2023 (n°71).

Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

www.ovlej.fr

Directeurs de publication : Bertrand Réau et Stéphanie Rubi

Rédactrice : Natacha Ducatez

Réalisation des illustrations sur Canva

Ovlej

ovlej@ovlej.fr

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :

 Jeunesse
au Plein Air

 UNAT
Le service des hommes et des territoires